

Syndicat UNSA
Amélie COHEN-LANGLAIS
Alain LESCURE
Martine BLANCHARD
Véronique DUBERNAT

Bordeaux, le 11 janvier 2017

Objet : Suite à l'avis donné en Comité Technique des 12 et 13 décembre 2016 concernant l'organisation des Pôles

Mesdames, Monsieur,

Lors de la séance des 12 et 13 décembre 2016, le collège des représentants du personnel au Comité Technique a émis un avis défavorable à l'unanimité concernant les projets d'organisation de chacun des Pôles.

Tel que prévu à l'article 31 du règlement intérieur de cette instance, je vous informe par la présente que dans l'intérêt de la collectivité et des agents, je n'entends pas suivre cet avis.

En effet, les organigrammes présentés sont le fruit d'un processus de construction, de réflexion et de concertation initié depuis plusieurs mois. La mise en œuvre effective de cette organisation à compter du 1^{er} janvier 2017 permettra de poursuivre le processus d'affectation des agents en initiant rapidement les opérations de recrutement des sous-directeurs et chefs de service.

Je tenais à vous préciser que ces organisations pourraient en cas de besoin subir des ajustements à la marge au cours des prochains mois et faire l'objet d'un nouvel avis du Comité Technique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président du Conseil régional
Nouvelle-Aquitaine**



Alain ROUSSET